

Jocelin (Josselin) seigneur du Bois-Jocelin en Nivillac (famille disparue au XVI^e siècle)

Cette famille est connue par plusieurs actes conservés dans un fonds de la famille Condest (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355). La seigneurie de Bois-Jocelin en Nivillac, tenue par la famille Jocelin, passe ensuite aux Condest, et son manoir ne figure plus au XVI^e siècle que comme métairie. Une telle documentation ne permet pas de retracer une véritable généalogie des Jocelin.

En février 1428, dans une reformation des nobles et exempts de la paroisse de Nivillac est enregistré Jean Jocelin, qualifié de noble, en possession de l'hébergement et de la métairie de Condest (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Le 6 octobre 1428, est mentionné un procès opposant Jean de Condest et Jean Jocelin (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355).

Les 5 et 6 juillet 14445, lors d'une autre réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Nivillac se trouve Jean Jocelin, seigneur de Leec, en possession d'un « hostel » et de la métairie de Leec (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Le 22 décembre 1445, Jean Jocelin rend aveu pour son « herbergement » et diverses terres à Jean de Condest (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355), de même le 25 janvier 1446 (n.st.) (*ibid.*, E 1355).

Lors d'une enquête réalisée en 1448 en la paroisse de Rieux, est recensé Jean « Josselin Jocelin », seigneur de Condest en son « hostel de Trevalo » (LAIGE, *La noblesse...*, p. 664).

Le 24 novembre 1448, est signalée une transaction entre Jean Jocelin et Jean de Condest (Arch. dép. Loire-Atlantique E 1355)

Le 28 mai 1459, est évoquée une affaire pendante depuis trente ans entre Jean Jocelin, puis Jean son fils et Jean de Condest (*ibid.*, E 1355)

Le 27 juillet 1462, il est rappelé que, le 4 novembre 1448, Jean Jocelin avait cédé par échange la « pièce » de la Chesnaye à Jean de Condest (*ibid.*, E 1355).

Le 2 décembre 1470, aveu est rendu par Jean Jocelin à Jean de Condest (*ibid.*, E 1355)

Le 1^{er} mai 1483, à la suite du décès, intervenu le 12 avril, de Jean Jocelin, un minu de rachat est présenté à Jean de Condest, par Jean Jocelin, fils du défunt, y figure : le manoir, 80 journaux de terre, 8 hommées de pré et 15 sous de rente, relevant de la seigneurie de Condest (*ibid.*, E 1355).

Le 21 juin 1488, un aveu de Jean Jocelin est rendu à Jean de Condest (*ibid.*, E 1355)

Le 9 mai 1493, sont cités Jean et sa sœur Jeanne – épouse de Raoullet du Jemecoët (Jennecouët) –, tous deux enfants de Jean Jocelin, décédé le 5 novembre 1490, ; Jean attribue à sa sœur, pout son droit, 13 sous 3 deniers de rente (*ibid.*, E 1355)

Le 2 mai 1494, Jean Jocelin constitue une rente de 5 sous auprès Jean de Condest qui lui verse à cet effet 4 livres (*ibid.*, E 1355).

Le 1^{er} mai 1495, est cité Jean Jocelin, seigneur de Bois-Jocelin, il vend à Pierre de Condest 1 sous 10 deniers de rente pour 55 sous à valoir sur une obligation de 7 livres 10 sous (en date du 3 janvier 1495 n.st.) (*ibid.*, E 1355).

Le 5 mars 1499 (n.st.), est signalé le décès, intervenu en février, de Jean Jocelin (*ibid.*, E 1355)

Le 28 mai 1501, est cité Jean Jocelin (*ibid.*, E 1355) ; Dans un acte du 28 mai 1501, il est en procès avec Michel de Condest, seigneur de Belleville (*ibid.*, E 1355)

Le 15 janvier 1504, Jeanne Le Bouteiller est veuve de Jean Jocelin (*ibid.*, E 1355). En 1521, Amaury Le Lardoux, seigneur de la Btannièr (?), conclut un échange avec Jeanne Le Bouteiller, veuve de Jean Jocelin (*ibid.*, E 1355).

Alain GALLICE